

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°70/2022

Séance Ordinaire du 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents et représentés : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain, BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absents : /

Date de la convocation :

24/11/2022

OBJET : MOTION SUR LES TARIFS DE L'ELECTRICITE ET MESURES D'URGENCE EN MATIERE DU PRIX DE L'ENERGIE

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
9.4 Vœux et motions

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-29 ;

Vu la délibération en date du 13/10/2022 du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66) adoptant une motion sur les tarifs de l'électricité et mesures d'urgence en matière du prix de l'énergie ;

Considérant que lors de son Congrès Départemental du 15/10/2022, l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales a proposé de soutenir cette motion et de la relayer auprès de l'ensemble des communes et intercommunalités des Pyrénées-Orientales ;
Considérant les enjeux budgétaires pour l'année 2023 en matière du coût de l'énergie qui s'imposeront à la totalité des communes et des intercommunalités indépendamment de leurs tailles ;

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

DIT s'alarmer et s'insurger contre les augmentations faramineuses des prix de l'énergie pour 2023, dans ce contexte de crise énergétique sans précédent, constituant un véritable tsunami pour le budget des collectivités ;

SOLLICITE l'application d'un bouclier tarifaire équivalant à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers éligibles aux tarifs réglementés de vente, à l'ensemble des collectivités indépendamment de leur taille, de leur budget et du nombre d'agents, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 à ces dernières ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO

